



Le RSA

Pour qui ?

➤ Le Revenu de Solidarité Active

s'adresse aux personnes :

- dont les ressources sont insuffisantes,
- résidant en France de façon stable et permanente,
- ayant plus de 25 ans (ou moins de 25 ans sous conditions, ex. : enfant à charge, etc...).

Test d'éligibilité au RSA sur caf.fr ou msa.fr

C'est quoi ?

➤ **Une allocation** calculée et payée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

Le RSA peut prendre la forme :

- Du RSA « Socle » : versement d'un revenu forfaitaire pour les personnes qui ne travaillent pas.
- Du RSA « Activité » : versement d'un complément de revenus pour les personnes qui travaillent mais dont les ressources n'atteignent pas un certain niveau. (variable selon la situation familiale).

➤ **Un accompagnement** pour permettre le retour à une autonomie financière. Dans ce but, je peux être orienté vers un Référent Unique (RU) :

- soit un conseiller de Pôle Emploi, pour établir un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) si je suis disponible pour occuper un emploi,
- soit un professionnel de l'insertion, pour établir un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).

Le CER et du PPAE sont des contrats qui définissent et engagent les 2 parties sur les objectifs et les moyens de l'accompagnement dans le cadre du parcours d'insertion.

En savoir plus : caf.fr msa.fr
herault.fr/emploi-insertion pole-emploi.fr



Mes droits

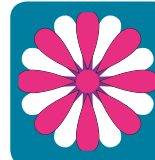
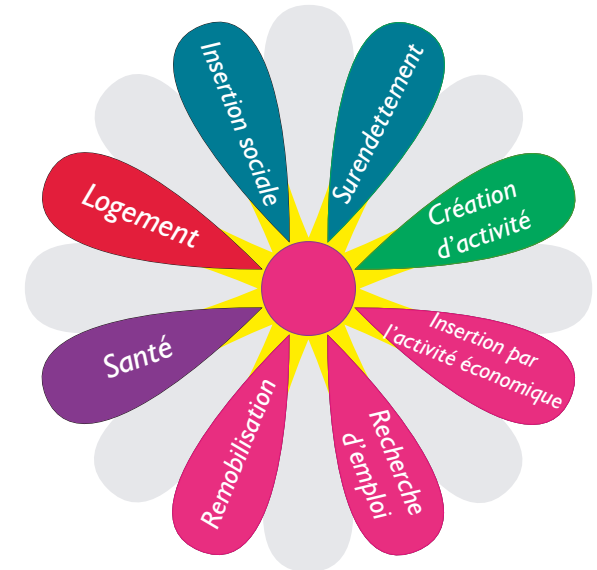
Droit à une allocation qui vise à :

- Compléter mes revenus lorsque je reprends une activité à temps partiel
- M'encourager à reprendre un emploi en garantissant l'augmentation de mes revenus
- M'assurer un revenu minimum lorsque je ne travaille pas.

Droit de participer à la conduite de la politique départementale d'insertion en devenant membre d'un comité consultatif RSA
04 67 67 58 41

Droit à un accompagnement organisé avec mon Référent Unique :

L'accompagnement, qui peut être réalisé par une association financée par le Conseil général, m'aide dans différents domaines :



Mes devoirs

Afin d'éviter une réduction de mon allocation, je dois veiller à :

- Renvoyer dans les temps ma déclaration trimestrielle de ressources (DTR) à la CAF ou à la MSA
- Signaler sans tarder à la CAF ou à la MSA tout changement dans ma situation (emploi, adresse, composition familiale...)

Dans tous les cas je dois veiller à :

- Respecter les engagements figurant dans mon contrat d'engagements réciproques (CER) ou mon projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)...
- Signaler à mon référent unique toute impossibilité d'accomplir les démarches prévues
- Renouveler mon CER un mois avant son terme ou maintenir mon inscription à Pôle Emploi

Aides et mesures dont je peux bénéficier

L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (l'APRE)

L'APRE est une aide financée par l'Etat. Elle a pour objet de prendre en charge, en tout ou partie les frais engendrés par la reprise d'une activité professionnelle : déplacements, garde d'enfants, dépenses liées à une formation, etc...

Comment faire : Je contacte mon référent unique ou mon conseiller Pôle Emploi.

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Le CUI est une mesure qui permet à un employeur qui embauche un bénéficiaire du RSA de percevoir une aide financière.

Comment faire : L'employeur doit contacter la plate-forme emploi RSA de son territoire ou Pôle Emploi (39.95).

L'accès à l'informatique et à internet

25 Lieux d'Accès Multimédia (LAM) permettent de s'initier et d'utiliser l'informatique et l'Internet. Cette formation peut être prise en charge par l'APRE (voir ci-dessus).

Pour trouver un LAM près de chez moi et demander une aide financière APRE, je contacte mon référent unique.

Je peux également localiser ces structures en consultant les sites : lam34.fr ou herault.fr

Se déplacer pas cher

Les réseaux de transport publics du département offrent la gratuité ou des tarifs réduits aux bénéficiaires du RSA :

Hérault Transport: 0825 34 01 34 herault-transport.fr

TAM : 04 67 22 87 87 montpellier-agglo.com

Cap'bus: 04 67 01 22 24 capbus.fr

Thau agglo transport: 04 67 53 01 01 thau-agglo.fr

Via Plus : 0800 88 60 91 (Train Express Régional)

Béziers Méditerranée transport : 04 67 49 84 60

beziers-transports.com

Mes Infos pratiques



Conseil général de l'Hérault
Service insertion RSA

Agence Pôle Emploi (39.49)

Mon conseiller :

Email :

Référent Unique

Nom :

Téléphone :

Email :

Date et lieu du rendez-vous :

Organisme d'accompagnement

Nom :

Mon contact :

Téléphone :

Date et lieu du rendez-vous :

Infos utiles

N° Sécu (NIR) :

N° CAF ou MSA :

N° Pôle Emploi :

Notes personnelles

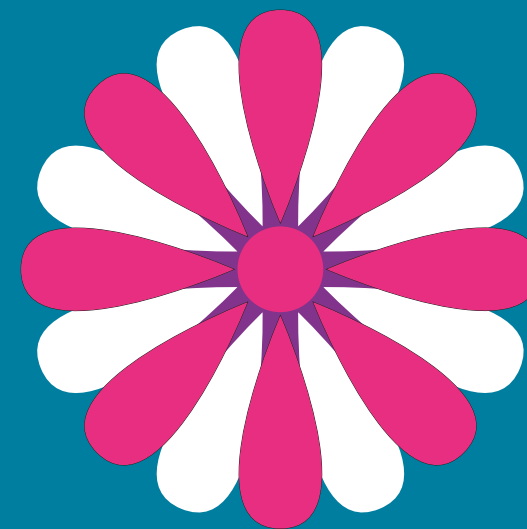
Conseil général de l'Hérault
Pôle Développement Durable
Département insertion et économie solidaire
1000 rue d'Alco - 34087 Montpellier cedex 4
04 67 67 67 67



Département de l'Hérault : Conception & impression atelier départemental des moyens graphiques - Avril 2014

Le RSA et moi

Mode d'emploi



Pour l'insertion,
le Département est là !

herault.fr

